



Refus des indemnités journalières pour cause soi disant de mon i

Par **RAISSA**, le **02/03/2014** à **14:48**

BONJOUR JE SUIS EXPLOITANT AGRICOLE EN INVALIDITES 100 POUR 100 DEPUIS 01/08/2012 LE 1/ 01/ 2014 AU 28/02/2014 J AI FAIS UNE DEPRESSION AVEC UN ARRET MALADIE MA CAISSE LA MURTUELLE AGRICOLE REFUSE DE PAYE DES INDEMNITES JOURLANIERE SUITE L ARRET DE TRAVAIL EST DU A L AFFECTION AYANT ENTRAINE LA PENSION D INVALIDITES QUI MA ETAIS ATTRIBUER POUR ETAT STABILISE LE 01/08/2012(ma pension et d un montant de 360 euros) j ai un delai de 2 mois pour conteste cette decision je vous demande de bien vouloir m aider svp merci de votre part dans l attente d une reponse de votre part cordialement